

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 7
- absent excusé : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 19 heures 24, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, M. MERLEY M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. ORTIC), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. GARDE (POUVOIR A M. MERLEY), M. COMBE (POUVOIR A M. ROUX), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS)

Etait absent excusé : -

M. BAMIERE est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/11

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des titulaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

Dans le cadre des stagiarisations prévues en 2023, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière administrative

Un poste de chargé de la communication sur le grade de :

- Adjoint administratif

Catégorie : C

Service : Direction de la Communication, de la Culture et des Animations

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juin 2023

Filière technique

Un poste de responsable des espaces verts sur le grade de :

- Adjoint technique

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juin 2023

Un poste d'agent polyvalent en bâtiment sur le grade de :

- Adjoint technique

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juin 2023

Un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts sur le grade de :

- Adjoint technique

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juin 2023

Dans le cadre des stagiarisations suite à réussite à concours, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière sportive

Un poste de maître-nageur sauveteur sur le grade de :

- Educateur des activités physiques et sportives

Catégorie : B

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juin 2023

Dans le cadre des avancements de grade sur choix de la collectivité, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière administrative

Un poste d'agent d'accueil sur le grade de :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Un poste de gestionnaire des finances sur le grade de :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Un poste de directeur (rice) des Ressources Humaines sur le grade de :

- Rédacteur Principal 2^{ème} classe

Catégorie : B

Service : Direction des Ressources Humaines

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} mars 2023

Filière technique

Un poste de responsable du service des Sports sur le grade de :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} septembre 2023

Un poste d'agent polyvalent d'entretien des espaces verts sur le grade de :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juin 2023

Un poste d'agent polyvalent d'entretien sur le grade de :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Un poste d'agent polyvalent d'entretien sur le grade de :

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} juillet 2023

Un poste d'agent polyvalent d'accueil sur le grade de :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Un poste d'agent polyvalent d'entretien en bâtiment sur le grade de :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Quatre postes d'agents techniques sur le grade de :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Quatre postes d'agents polyvalent d'entretien sur le grade de :

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023



Filière animation

Un poste d'agent d'animation sur le grade de :

- Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Catégorie : C

Service : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Vie Scolaire

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} octobre 2023

Filière sportive

Un poste de maître-nageur sauveteur, responsable de bassin, sur le grade de :

- Educateur des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe

Catégorie : B

Service : Direction des Services Techniques et du Sport

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} septembre 2023

Dans le cadre d'un départ, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Filière administrative

Un poste de chargé de la commande publique et des affaires juridiques sur le grade de :

- Rédacteur
- Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Rédacteur principal 1^{ère} classe

Catégorie : B

Service : Direction des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Durée hebdomadaire : 35 heures

A compter du 1^{er} mai 2023

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8, 2^o du code général de la fonction publique

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, monsieur Le Maire précise que :

- Les fonctions de cet agent seront inhérentes au poste de chargé de la commande publique et des Affaires Juridiques,
- Le niveau de diplôme requis sera le niveau 4, 5 ou 6 avec une expérience professionnelle requise

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le **16 FEV. 2023**

ID : 031-213105612-20230216-D2023_11_1-DE

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS)

- D'adopter la modification du tableau des effectifs au titre des titulaires tel que présenté ci-dessus.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRÉ**

- Transmis le **16 FEV. 2023**

- Affiché le **16 FEV. 2023**

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

